



AGENCE DU TRIOLET

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

Prix de vente net vendeur	Honoraires maximum TTC à la charge de l'acquéreur
De 0 à 30.000 €	3.500 € TTC
De 30.001 € à 100.000 €	8 %
De 100.001 € à 200.000 €	7 %
De 200.001 € à 300.000 €	6 %
De 300.001 € à 400.000 €	5,5 %
A partir de 400.001 €	5 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES DE LOCATION TTC

- Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989

	A la charge du bailleur	A la charge du locataire
Visites, constitution du dossier et rédaction de bail	10 €/m ² villes zones tendues 8 €/m ² autres villes	10 €/m ² villes zones tendues 8 €/m ² autres villes
Etat des lieux	3 €/m ²	3 €/m ²

Ne pouvant excéder 72 % du premier loyer hors charge pour chacune des parties

- Locaux professionnels : 1 mois de loyer hors charges à la charge du preneur
- Cave, parking ou garage de moins de 30 m² : 115 € à la charge du preneur

HONORAIRES DE GESTION TTC

- Locaux d'habitation, mixtes, meublés, commerciaux, professionnels, ou autres locaux (cave, parking, garage,...) : 7.52 % du loyer et provisions sur charges
- Immeuble entier ou plusieurs lots : sur demande et devis.
- Garantie des loyers impayés et de détérioration immobilières (en sus) : 2.20 % du loyer et provisions sur charges

Mise à jour le 09 juin 2023